



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16858/Add.1
14 décembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES A CHYPRE

(pour la période du 1er juin au 12 décembre 1984)

Additif

Dans mon rapport du 12 décembre 1984 (S/16858, par. 63), j'ai recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois, et j'ai indiqué que je ferais rapport au Conseil sur mes consultations avec les parties intéressées sur cette question dès que possible. Je tiens à informer le Conseil que le Gouvernement chypriote, de même que les Gouvernements grec et britannique, ont indiqué qu'ils approuvaient la prorogation proposée. Le Gouvernement turc a indiqué, de même que la communauté chypriote turque, qu'il n'était pas en mesure d'accepter le texte du projet de résolution publié sous la cote S/16862 mais que sa proposition serait exposée à la séance du Conseil de sécurité.

